
Extrait du procès-verbal du conseil général du district de
Châlons-sur-Marne attestant le don patriotique des citoyens
Phelizon et Bailly, deux de ses administrateurs, lors de la séance
du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du procès-verbal du conseil général du district de Châlons-sur-Marne attestant le don patriotique des citoyens Phelizon et Bailly, deux de ses administrateurs, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 563;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40917_t1_0563_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40917_t1_0563_0000_8)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en ont fourni 150, et que le nombre des citoyens de la première réquisition de leur district peut s'élever à 2,000. Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Pont-l'Évêque (2).

Les administrateurs du directoire du district de Pont-l'Évêque à la Convention nationale.

« Pont-l'Évêque, 11^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Appelés en ce district depuis quinze jours par vos collègues députés près l'armée des Côtes de Cherbourg, notre premier devoir a été de redoubler d'efforts et d'énergie, pour contribuer au salut de la République.

« Animés de ces principes sacrés, nous sommes parvenus à doubler notre contingent pour la levée des chevaux, de sorte que nous en fournirons 150 au lieu de 72 qui nous étaient demandés, sans le retard que nous éprouvons pour leur équipement, ils seraient maintenant rendus au lieu du rassemblement.

« Occupés sans cesse de tous les moyens propres à déjouer les complots liberticides des conspirateurs contre la liberté, nous avons la douce satisfaction de vous annoncer que nous possédons déjà dans nos murs près de 400 volontaires de la première réquisition qui brûlent du désir de voler à la défense de la patrie. Nous nous flattons qu'indépendamment de ceux qui seront renvoyés dans leurs foyers, par des causes légitimes, nous pourrons fournir 2,000 hommes à la République.

« Législateurs, grâce à vos illustres travaux, cette longue usurpation de nos droits va donc cesser. Courage, courage, vertueux représentants, restez à votre poste, l'honneur et l'humanité vous en conjurent. Achevez cette tâche pénible, que votre mâle génie vous a fait entreprendre pour le bonheur du peuple; la voix reconnaissante de la patrie vous bénira d'âge en âge, en transmettant vos vertus à la vénération des siècles.

« Gloire à la nation ! Honneur à la Montagne ! Guerre aux tyrans ! La liberté, l'égalité ou la mort.

« BUNEL; RÉGNÉE, procureur syndic; DUPUY, président; MAUCHRETIEN; C. QUESTEL. »

Les citoyens Phelizon et Bailly, administrateurs du district de Châlons-sur-Marne, ont fait don à la République, chacun, d'un habit et d'un sabre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des citoyens Phelizon et Bailly (1).

« Châlons, ce 28 brumaire de l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« Nous vous adressons une ampliation de l'extrait du procès-verbal des séances du conseil général du district de Châlons, du 7 de ce mois. Nous vous prions d'en donner connaissance à la Convention.

« Nous sommes très fraternellement, vos concitoyens.

« BAILLY; PHELIZON. »

Extrait du procès-verbal des séances du conseil général du district de Châlons (2).

Du 7 brumaire, de l'an II de la République une et indivisible.

Les citoyens Phelizon et Bailly, administrateurs du district, ont fait don à la République de chacun un habit et un sabre, qui ont été remis à l'instant au magasin des Récolets.

Le conseil a arrêté, après avoir donné des témoignages de reconnaissance aux citoyens Phelizon et Bailly, que leurs dons seraient inscrits au procès-verbal.

Pour ampliation :

COUTIN, président; REDAUT, secrétaire.

« Je soussigné, garde-magasin des effets militaires de Châlons, certifie que les citoyens Frison (*sic*) et Bailly, membres du conseil général de l'Administration du district de Châlons, ont déposé audit magasin chacun un habit et un sabre et les baudriers, dont ils font don à la République.

« Châlons, le 7^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française.

« TAMOURS. »

Les membres de la Société républicaine de Baugé écrivent qu'informés que l'armée de l'Ouest avait besoin de plusieurs effets, aussitôt ils déposèrent 93 paires de souliers, 88 chemises, 9 habits, 5 vestes, 13 culottes, 35 paires de bas, 5 paires de guêtres, 3 pantalons, une paire de bottes et une paire de brodequins, qui furent portés à Angers pendant la nuit.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des membres de la Société républicaine de Baugé (4).

La Société républicaine de Baugé, au Président de la Convention nationale.

Baugé, chef-lieu de district, département de Maine-et-Loire, quintidi de la 2^e décade de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

Citoyen Président,

« La Société républicaine de Baugé a constamment propagé les principes de la liberté et de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 3.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.